

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER 2023

V – RESSOURCES HUMAINES

Rapport n°5 : Adoption de la Charte de Télétravail

Plusieurs agents de la collectivité ont exprimé le souhait de pouvoir télé-travailler.

Une réflexion a donc été engagée au sein de la communauté de communes pour cette mise en œuvre.

Celle-ci se traduit par la rédaction de la Charte proposée au conseil communautaire qui fixe les contours de son application et les conditions de sa réussite.